



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 20

Question écrite n° 68802

Texte de la question

Le problème de l'enclavement autoroutier du département des Hautes-Pyrénées est récurrent. En effet, si ce dernier est désormais correctement desservi par l'autoroute A 64 vers Bayonne et Toulouse, force est de constater qu'il est toujours isolé de la partie septentrionale de la France. A ce sujet, la réalisation actée par le Gouvernement de la liaison autoroutière Pau - Langon permettra à terme de désenclaver les Hautes-Pyrénées vers la façade atlantique et le Grand-Ouest français. Mais il reste encore et toujours inexorablement coupé du centre, du nord et de l'est de la France. Or, la prolongation de l'autoroute publique A 20 « l'Occitane » (qui relie actuellement Vierzon à Montauban) vers le bassin de vie de Tarbes-Lourdes, via le département du Gers, permettrait de mettre un terme définitif et bénéfique à cet isolement particulièrement regrettable pour l'attractivité des Hautes-Pyrénées, et donc pour son développement économique et touristique futur. Par ailleurs, le Gouvernement est toujours attaché à régler les déséquilibres territoriaux par des actions et décisions politiques fortes en termes d'aménagement du territoire. C'est pour cette raison que Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le Premier ministre s'il entend mettre un terme à l'isolement routier des Hautes-Pyrénées en inscrivant et actant rapidement la réalisation d'une prolongation dite « d'aménagement du territoire » (entendons, par là, la réalisation d'un tronçon autoroutier public et gratuit) de l'autoroute A 20 « l'Occitane » entre Montauban et Tarbes, via Auch. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

Texte de la réponse

Les projets de schémas de services collectifs de transport instaurés par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 26 juin 1999 ont été approuvés par le Gouvernement lors du comité interministériel à l'aménagement et au développement du territoire du 9 juillet 2001. Ils ne prévoient pas de liaison autoroutière prolongeant l'autoroute A 20 de Montauban jusqu'à Tarbes via Auch. Le département des Hautes-Pyrénées est effectivement déjà relié à l'A 20 par l'A 64 et par les routes nationales 21 et 124, cette dernière étant en cours d'aménagement en route express à deux fois deux voies. La nationale 21 fera ainsi l'objet d'un programme d'aménagements. Les études de la déviation de Lectoure ont notamment été financées en 2001 et ont débuté. Par ailleurs, la future liaison Langon - Pau offrira à terme un nouveau débouché vers le nord par l'A 10.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68802

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6394

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1135